

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Brussels, 8 July 1971

Summary of the address by Mr Franco Maria Malfatti, President of the Commission of the European Communities, to the European Parliament during the debate on the Fourth General Report on the Activities of the Communities in 1970 in Strasbourg, on 7 July 1971

After paying tribute to the rapporteur, Mr Cousté, for the quality of his report, President Malfatti stressed the historic importance of the present period in the life of the Community, which explained why it was not possible merely to consider the previous year's events without highlighting the determinant factors for the future. At the present time attention was focused on monetary matters, and there was no cause to be pessimistic about the future of economic and monetary union. Nothing had been jeopardized and with a firm political will we could move forward with patience and understanding, so that the credibility of the Council decisions of 9 February 1971 should not be called into question.

On the reform of the European Social Fund, the President shared the rapporteur's satisfaction, although the resources allocated to the Fund still fell short of its needs.

The Commission had taken decisive action in the three sectors where the rapporteur had pointed to considerable delays in achieving integration. In the transport sector, it had deployed great efforts to stiffen the political will of the Member States. The achievement of a common transport policy required a commitment in line with the spirit of the Treaties and, consequently, the implementation of the action programme already framed by the Commission.

The common energy policy could only be achieved in close conjunction with the implementation of other common policies, such as the industrial, commercial and technological policies and development aid policy, all of which were highly interdependent.

Although the Community's future depended on the success in practice of a general organic design, this success would never be translated into real terms unless the Community institutions were provided

.../...

with the instruments of a regional policy with which to preserve balance within a Community of stability and growth. The Commission had already submitted concrete proposals for action in the regional policy field, upon which the Parliament would have to give its opinion. If resistance and difficulties of various kinds were to be overcome, basic choices must be made regarding the type of development we wished to see in our society and the overall vision we had of the future of Europe. At the Commission's initiative and with the Parliament's backing, the Community had already made a choice of this kind where the common agricultural policy was concerned by adopting structural measures.

The present Community, which was preparing to become a Community of Ten, had interests in the world which merged with its responsibilities. Progress had been made, for example, in helping the developing countries, by the introduction of generalized preferences, the success of the Yaoundé and Brusha Conventions and the Community response to the Buenos Aires declaration. But an overall concept was necessary, particularly if we were to face up to our responsibilities much nearer home, in the Mediterranean, where we had a basic interest in ensuring that a climate of peace and progress was consolidated.

The Commission had been active in promoting Community relations with the highly industrialized countries, especially the United States. The Community had declared its readiness to take part in discussions on world trade within OECD; it had also taken the step of offering the United States unilateral concessions on certain sensitive products, such as citrus fruits and poultry, in the hope that this would help to improve the climate governing relations between the two trading partners and contribute towards allaying American misgivings over the common agricultural policy.

Moving on to the problem of strengthening the Community's institutions, Mr Malfatti again underlined the need to give greater powers to the European Parliament. The Commission considered this to be a matter of priority and was resolved to continue its action in accordance with the undertakings given. Here, the decision of 21 April 1970 as regards the Parliament's powers was only a starting point. The Commission confirmed that within the specified time it would submit drafts on further strengthening the European Parliament's budgetary powers.

True to past traditions, the Commission wished to make its dialogue with the European Parliament one of the mainstays of its action. The Commission was aware of the benefits it derived from these consultations. Day after day it was engaged in an incessant search for means of giving greater scope to this dialogue and it was always ready to discuss the general guidelines of its policies with the Parliament.

GRUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Bruxelles le 8 juillet 1971

Résumé de l'allocution prononcée par le Président de la Commission des Communautés européennes, M.Franco Maria MALFATTI, au Parlement européen le 7 juillet 1971 à l'occasion du débat sur le 4ème Rapport général sur l'activité des Communautés en 1970

Après avoir rendu hommage au rapporteur M.COUSTE, pour la qualité de son rapport, le Président MALFATTI a souligné l'importance historique du moment actuel de la vie communautaire. C'est pour cela qu'il n'est pas possible de se limiter à dresser le bilan de l'année écoulée, mais il faut saisir les éléments utiles pour l'avenir. Aujourd'hui notre attention est polarisée par les événements monétaires : il ne faut pas par ailleurs être pessimistes sur l'avenir de l'union économique et monétaire. Rien n'est compromis et une volonté politique ferme peut nous permettre d'aller de l'avant, avec cohérence et patience, pour empêcher que soit mise en cause la crédibilité des décisions du Conseil du 9/2/71.

Pour ce qui concerne la réforme du Fonds social européen, le Président partage la satisfaction du rapporteur, bien que les disponibilités financières mises à la disposition du Fonds ne correspondent pas encore aux besoins.

La Commission s'est engagée résolument dans les trois secteurs pour lesquels le rapporteur a signalé des retards considérables dans l'intégration. Dans le secteur des transports, la Commission déploie de grands efforts contre la volonté politique insuffisante des Etats membres. La réalisation d'une politique commune des transports exige un engagement conforme à l'esprit des traités et en conséquence, la mise en œuvre du programme d'action déjà indiqué par la Commission.

Quant à la politique commune de l'énergie, sa réalisation est strictement liée à la mise en œuvre d'autres politiques communes, telles que les politiques industrielle, commerciale, technologique et l'aide au développement qui ont un haut degré d'interdépendance.

Si l'avenir de la Communauté dépend du succès concret d'un dessin organique d'ensemble, ce succès ne pourra être réel que si on donne aux institutions les instruments pour une politique régionale, pour garantir l'équilibre d'une communauté de stabilité et de croissance. La Commission a déjà présenté des propositions concrètes d'actions de politique régionale sur lesquelles le Parlement devra se prononcer. Pour surmonter les résistances et les difficultés il faut cependant que des choix fondamentaux soient faits sur le type de développement que nous voulons dans notre société, sur la vision d'ensemble de la réalité européenne de demain. La Communauté a déjà opéré un choix de ce genre en matière de politique agricole commune, sur l'initiative de la Commission et avec l'appui du Parlement, par l'adoption de mesures de caractère structurel.

La Communauté qui s'apprête à devenir une Communauté à dix a dans le monde des intérêts qui se confondent avec ses responsabilités. Des progrès ont été faits par exemple vis-à-vis des pays en voie de développement, par application des préférences généralisées, le succès des conventions de Yaoundé et d'Arusha, la réponse communautaire à la déclaration de Buenos-Aires. Mais une conception globale est nécessaire, surtout pour faire face à nos responsabilités dans une zone particulièrement proche de nous, la Méditerranée, où nous avons un intérêt fondamental pour qu'un climat de détente et de progrès puisse se consolider.

Les rapports de la Communauté avec les pays hautement industrialisés et en particulier avec les U.S.A. sont l'objet de l'initiative active de la Commission. D'une part, la Communauté s'est déclarée disponible pour une discussion sur tous les problèmes du commerce mondial au sein de l'O.C.D.E., d'autre part, elle a pris l'initiative de présenter des propositions pour des concessions unilatérales aux Etats-Unis, portant sur certains produits sensibles tels que les agrumes et la volaille, dans l'espoir qu'elles puissent améliorer le climat de nos relations et contribuer à l'apaisement des préoccupations exprimées vis-à-vis de la politique agricole commune.

Passant au problème de renforcement institutionnel de la Communauté, le Président MALFATTI a réaffirmé la nécessité du renforcement des pouvoirs du Parlement européen. La Commission considère qu'il s'agit d'une question prioritaire et est résolue à poursuivre son action conformément aux engagements pris. La décision du 21 avril 1970 en matière de pouvoirs parlementaires est seulement un point de départ. La Commission confirme qu'elle présentera, dans les délais prévus, les projets pour un renforcement ultérieur des pouvoirs du Parlement européen en matière de budget.

En harmonie avec les traditions du passé, la Commission veut faire du dialogue avec le Parlement européen une constante de son action. La Commission est consciente de l'enrichissement que représente, pour son initiative, la consultation du Parlement européen. Elle s'efforce de rechercher, jour après jour, les instruments pour renforcer le dialogue, et se déclare prête à discuter avec le Parlement les orientations générales de la politique qu'elle poursuit.